RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2L GESTION
Société à responsabilité au capital de 2 000 euros
Siège social : 9 Square François Bonlieu
10440 LA RIVIERE DE CORPS
993 681 766 RCS TROYES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le dix septembre à dix-huit heures,
Au siège social,

Madame Laetitia LECLERC, associé unique de la société 2L GESTION, propriétaire de l'intégralité des 200 parts sociales composant le capital de la société 2L GESTION,

Associé unique de ladite société, cumulant cette qualité avec celle de gérante,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Extension de l'objet social et modification corrélative des statuts,
- Suppression des articles 29 à 34 contenant uniquement des dispositions relatives à la constitution de la société,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION – MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'associé unique décide d'étendre l'objet social, à compter de ce jour, aux activités suivantes :

- La fourniture de toutes prestations de secrétariat indépendant, d'assistanat de direction, de travaux de bureautique et de gestion de correspondances pour le compte de toutes entreprises, professionnels, associations ou particuliers.

- Le secrétariat téléphonique à distance, la gestion d'appels et d'agendas.

- Le conseil aux entreprises, l'accompagnement et l'assistance en gestion sur les plans organisationnel, financier et comptable (à l'exclusion de toutes activités réglementées relevant du monopole de l'expertise comptable).

- L'assistance administrative, commerciale, et le support opérationnel en gestion des ressources humaines, incluant notamment le suivi des dossiers du personnel et la mise à jour documentaire.

LL

- La gestion externalisée de la relation client et fournisseur, incluant l'établissement de la facturation, le suivi des devis, la constitution de dossiers d'appels d'offres et les relances de créances.

- L'organisation de congrès, de séminaires, d'événements professionnels et de déplacements.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION – MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 2 – Objet

La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- La fourniture de toutes prestations de secrétariat indépendant, d'assistanat de direction, de travaux de bureautique et de gestion de correspondances pour le compte de toutes entreprises, professionnels, associations ou particuliers.

- Le secrétariat téléphonique à distance, la gestion d'appels et d'agendas.

- Le conseil aux entreprises, l'accompagnement et l'assistance en gestion sur les plans organisationnel, financier et comptable (à l'exclusion de toutes activités réglementées relevant du monopole de l'expertise comptable).

- L'assistance administrative, commerciale, et le support opérationnel en gestion des ressources humaines, incluant notamment le suivi des dossiers du personnel et la mise à jour documentaire.

- La gestion externalisée de la relation client et fournisseur, incluant l'établissement de la facturation, le suivi des devis, la constitution de dossiers d'appels d'offres et les relances de créances.

- L'organisation de congrès, de séminaires, d'événements professionnels et de déplacements.

- L'acquisition, la détention, la gestion, la cession ou la prise de toute participation ou d'intérêts, de quelque manière que ce soit, à titre minoritaire ou majoritaire, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciale, civile, financière, agricole, immobilière ou autres,

- L'exercice de tous mandats sociaux et l'exécution des prestations de direction y associées,

LL

- L'animation de ses filiales et participations à travers la participation active à la politique du groupe et le contrôle de ses filiales et participations,

- Toutes prestations de services, conseils, études, assistances à ses filiales et participations sur les plans administratif, juridique, comptable, technique, commercial, financier ou autres,

- L'acquisition, la cession, la prise à bail, la location, la gestion à des fins patrimoniales de tout actif mobilier ou immobilier, de tout compte d'instrument financier, contrat de capitalisation, parts de fonds commun de placement ou SICAV, actions, obligations, parts de fonds professionnel de capital investissement, parts de fonds de placement, parts de FCPI ou OPCI, parts de SCPI, et de tout placement financier, en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété ;

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ».

TROISIEME DECISION – SUPPRESSION DES ARTICLES 29 A 34 DES STATUTS

L'associé unique décide de supprimer les articles 29 à 34 des statuts, ceux-ci ne contenant que des dispositions relatives à la constitution de la société.

QUATRIEME DECISION - POUVOIR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique
Madame Laetitia LECLERC

